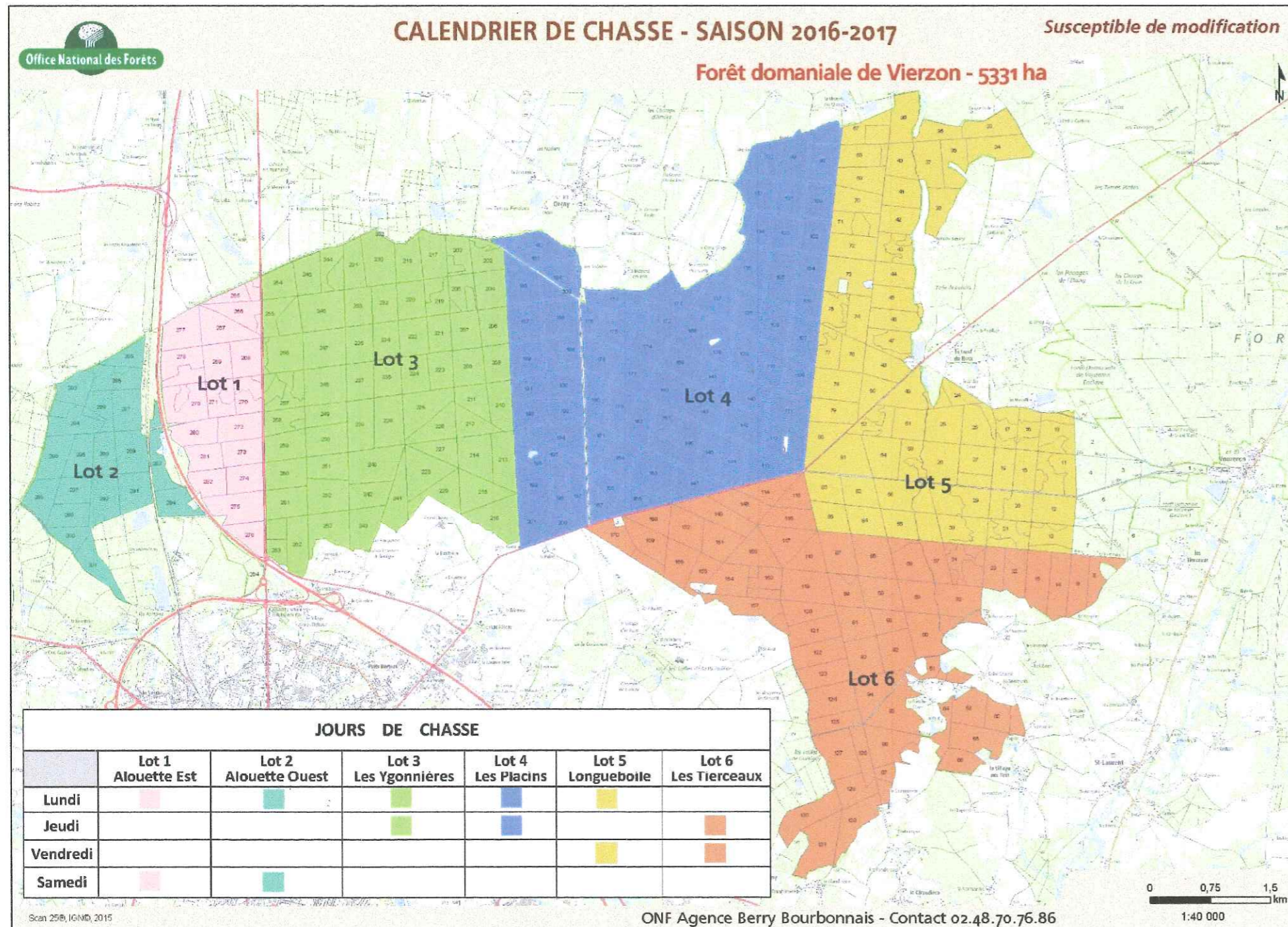
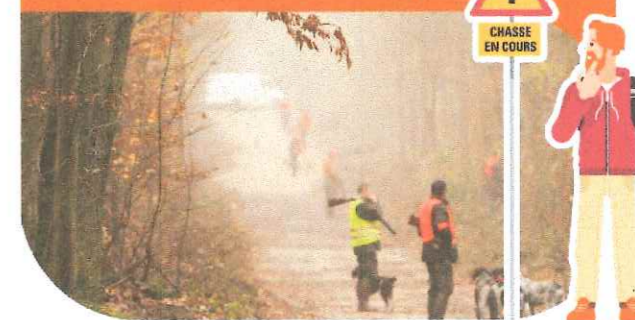


FORÊT DOMANIALE DE VIERZON



ZONE DE CHASSE PRUDENCE...



Faute de prédateurs naturels, le gibier se développe, met en péril le renouvellement de la forêt, cause des dégâts dans les cultures riveraines et peut provoquer des accidents de la route. Chaque année, l'équilibre entre populations de gibiers et capacité d'accueil des milieux boisés est évalué par les forestiers qui veillent ainsi au maintien de la biodiversité et au bon renouvellement des parcelles boisées.

On parle alors d'équilibre agro-sylvo-cynégétique !

j'aime la forêt
ensemble,
protégeons-la !

Guide des bonnes pratiques

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique, c'est quoi ?

Cet équilibre « consiste à rendre compatibles, d'une part la présence d'une faune sauvage riche et variée et d'autre part, la pérennité et la rentabilité des activités agricoles et sylvicoles ». Présents en trop grand nombre, cerfs, chevreuils ou sangliers compromettent la régénération en consommant les jeunes arbres et entraînent une baisse de la biodiversité du massif. Les répercussions de ce déséquilibre dépassent le strict cadre des forêts : accidents de la circulation, dégâts sur les parcelles agricoles, risque accru de transmission de maladies telles que celle de Lyme...

Les bons réflexes ? De nombreux usagers, professionnels ou non, partagent la forêt. En période de chasse, une vigilance accrue vous est demandée. Quelques règles de bon sens doivent être observées.

- ✓ **Soyez attentifs** aux informations indiquant les jours de chasse et les zones de chasse en cours. Certaines interdictions existent, selon les départements, et sont prises par arrêté préfectoral.
- ✓ **Partagez la forêt et restez cordial.** Les activités en forêt cohabitent depuis toujours. L'ONF et tous les acteurs et usagers de la forêt travaillent conjointement pour que le massif reste à jamais un espace de partage.
- ✓ **Optez pour une tenue colorée** (gilet d'urgence par exemple), visible de loin. La prudence est de mise en période de chasse, ne sortez pas des sentiers autorisés.
- ✓ **Partagez la forêt et restez cordial.** Les activités en forêt cohabitent depuis toujours. L'ONF et tous les acteurs et usagers de la forêt travaillent conjointement pour que le massif reste à jamais un espace de partage.

Pour connaître les jours chassés dans votre département, scannez ce QR Code ou rendez-vous sur notre site internet :



www.onf.fr
Suivez-nous également sur :

